

même année 1814. Aussi, dans la séance du 17 août, plusieurs membres ayant fait l'observation de cette circonstance, il fut décidé que le bureau lors actuel continuerait ses fonctions pendant l'année 1815. Il fut arrêté à la même séance qu'une députation, composée des membres du bureau et de MM. Ravier du Magny, Trolliet, Segaud et d'Ambérieux, se rendrait auprès du Maire de Lyon, à l'effet d'obtenir de la ville un local pour les séances du Cercle, que le règlement serait réimprimé au nombre de deux cents exemplaires et qu'il serait suivi de la liste des membres du Cercle. Cette nouvelle édition, due aux presses de M. Ballanche, reproduit toutes les dérogations faites depuis 1808, que nous avons rapportées à leur place, et constate qu'à cette époque le Cercle était au grand complet de ses trente-cinq titulaires. La séance fut terminée par deux communications politiques, c'est à dire une pièce de vers adressée, par M. Tézenas, à M^{me} la duchesse d'Angoulême, puis des vers prononcés par une jeune demoiselle, devant la même princesse, lors de son passage à Tassin.

A la séance de rentrée, qui eut lieu le 30 novembre, la commission nommée, afin d'obtenir des autorités un local pour les séances du Cercle, fit son rapport sur les démarches qu'elle avait faites et mit sous les yeux de la Société la lettre suivante adressée au Président :